



ÉVÉNEMENT
EHEA Paris 2018
LABELLISÉ

La France dans l'Europe
de l'enseignement supérieur



10 propositions de l'AVUF

pour donner un second souffle au processus de Bologne

La France organise la Conférence ministérielle européenne de l'enseignement supérieure, dite Conférence du processus de Bologne, les 24 et 25 mai 2018. Elle réunira les ministres des 48 Etats qui, avec l'Union européenne, ont signé la « Déclaration de Bologne », et s'attachent à approfondir et améliorer la convergence de leurs systèmes d'enseignement supérieur.

Dans cette perspective l'Association des Villes Universitaires de France s'est engagée en fin d'année dernière à 3 niveaux :

- 1** Inviter les villes membres de l'association à apporter un regard bienveillant aux projets d'événements étudiants ou universitaires sur la thématique européenne, si possible avec une aide méthodologique ou matérielle
- 2** Formuler les propositions de l'AVUF pour un second souffle du processus de Bologne, qui a pu prendre ces dernières années un tour un peu bureaucratique, alors qu'il est un des principaux atouts offerts par l'Europe à nos jeunes
- 3** Placer sous le signe de l'Europe notre 4ème Conférence nationale des stages étudiant (organisée depuis 2015 avec le réseau des juristes de l'enseignement supérieur) qui se tiendra le jeudi 17 mai.

Par ailleurs cette mobilisation de l'AVUF s'inscrit dans le prolongement des orientations adoptées en 2016 dans le prolongement de son colloque de Corte pour soutenir le rayonnement et l'attractivité internationale des villes universitaires de France ainsi que les mobilités étudiantes.

Liste des propositions

- 1.** Associer davantage les collectivités territoriales dans le développement des politiques éducatives et scientifiques, étatiques et européennes.
- 2.** Dans le cadre de la « diplomatie des villes », constituer un réseau des villes universitaires européennes engagées à faciliter l'accueil et la mobilité des étudiants et des enseignants chercheurs des villes françaises et des villes européennes partenaires ¹.
- 3.** Mieux assurer la promotion des partenariats stratégiques Erasmus+ et plus généralement, systématiser les projets de coopération de territoires en matière universitaire.
- 4.** Promouvoir la carte étudiante européenne.
- 5.** Permettre, d'ici 2025, à un quart des étudiants de toute l'Europe d'avoir pu bénéficier d'une expérience de mobilité internationale à la fin de leur cursus universitaire.
- 6.** Harmoniser la reconnaissance des compétences professionnelles au sein de l'EEESR sur le modèle des ECTS : permettre que l'accréditation qui existe autour des ECTS puisse prendre en compte la formation et surtout les acquis informels.
- 7.** Inclure la dimension «entrepreneuriat étudiant» dans le processus de Bologne et labelliser les PEPITE comme lieux d'accueil et d'accompagnement des entrepreneurs étudiants en mobilité.
- 8.** Rendre possible d'ici 2025 l'apprentissage de 2 langues étrangères, et veiller à l'apprentissage du français dans les autres pays.
- 9.** Intégrer dans les cursus les cours en ligne et les MOOC produits dans les autres pays européens pour favoriser l'accès au savoir sur l'ensemble des territoires.
- 10.** Élargir progressivement le dispositif d'Erasmus+ à l'ensemble des États membres du Processus de Bologne.

¹ L'AVUF adressera à tous ses adhérents un questionnaire pour connaître plus finement les échanges universitaires existants (et leur nature) entre leurs sites universitaires et ceux de leurs villes jumelles et non jumelles au sein de l'EEES. Elle associera également le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) pour la mise en place du réseau.

